

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DEVE 45 - DAE - DASCO** Subvention (12 000 euros) au GRAINE Île-de-France pour l'animation de son réseau d'éducation des Parisiennes et des Parisiens à l'environnement.

**Mmes Pénélope KOMITÈS, Célia BLAUDEL, Antoinette GUHL et Alexandra CORDEBARD,**  
**rapporteuses**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association GRAINE Île-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pénélope KOMITÈS et Célia BLAUDEL, au nom de la 3e Commission, Antoinette GULH, au nom de la 1ère Commission, et Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association GRAINE Ile-de-France dont le siège social est situé 15-19, rue Capron (18e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée :

- à hauteur de 3 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne VF 23006, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 au titre des espaces verts et de la biodiversité ;
- à hauteur de 3 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 833, ligne VF 23003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 au titre du développement durable et du plan climat énergie territorial ;

- à hauteur de 3 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 905, ligne VF 55023, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 au titre de l'économie circulaire ;
- à hauteur de 3 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF 80003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 au titre des affaires scolaires.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**